



*Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale,  
la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,  
dans le cadre du programme de résidences-mission à des fins d'action culturelle  
territoriale, lancent un*

## APPEL A CANDIDATURE POUR UNE RESIDENCE-MISSION D'ARTISTES

### « Les explorateurs du changement »

« Demain s'invente ensemble aujourd'hui »

### SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



Cofinancé par  
l'Union européenne



*« La nature ne sera préservée sur le long terme que si les liens entre habitants et territoire sont resserrés. Quoi de mieux que de créer des rencontres ? »*

*Le dérèglement climatique lié au réchauffement est en marche ; nous en percevons nettement les effets. Nos repères sont ainsi bousculés par des phénomènes climatiques de forte intensité. Cela nous met face à notre vulnérabilité.*

*Quelle que soit l'évolution de nos comportements souhaitée, une compréhension intellectuelle des faits scientifiques ne suffit pas à obtenir des changements significatifs ; nous devons mobiliser d'autres parties de notre cerveau.*

*Écoutons ce que le sensible a à nous dire. Pourquoi ne pas aborder les problèmes au travers de notre imagination, aidés par les artistes ?*

*Nous lançons donc une résidence pour accompagner les changements sur le territoire et les évolutions individuelles.*

***Une résidence*** pour dessiner le paysage de demain, et pour imaginer ensemble un avenir meilleur...

***Une résidence*** pour positiver, appréhender le changement comme une chance, et lutter contre les angoisses qui anesthésient l'envie d'agir.

***Une résidence*** pour découvrir ou redécouvrir la puissance du vivant, des animaux extraordinaire et des plantes fascinantes...

***Une résidence*** pour admirer, se laisser surprendre, tisser ou retisser des liens avec la nature et avec les habitants, au travers de moments de rencontres, d'actions et de créations communes.

***Une résidence*** pour développer l'imaginaire, la fiction, le récit...

*L'artiste ou le collectif d'artistes accompagnera les habitants de tous âges par la rencontre, le dialogue et l'expérimentation partagée, afin de faire naître de nouvelles sensations et d'aider les habitants à abandonner les a priori et à aller au-delà des apparences.*

*Cette résidence est une invitation à emprunter de nouveaux chemins de découverte, afin de poser un regard neuf sur notre territoire et, peut-être, d'en faire ressortir l'extraordinaire de l'ordinaire.*

## **Les intentions du projet**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, dans le cadre de ses dispositifs, a l'ambition de mettre en œuvre, au travers d'une stratégie partagée, une série d'actions permettant aux habitants de mieux appréhender et comprendre leur territoire, afin de mieux le préserver.

En partenariat étroit avec la Direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, il s'engage à développer une dynamique à travers une résidence-mission d'artiste, centrée sur la prise de conscience de nos pratiques individuelles, la connaissance, la sensibilisation et l'adaptation au changement climatique.

Le dispositif « résidence-mission d'artistes » contribuera à fédérer et à sensibiliser les habitants, à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances par une démarche artistique. Il visera également à renforcer une dynamique d'appropriation collective autour de la nécessaire capacité de résilience, tant individuelle que territoriale, face aux changements en cours.

La résidence-mission constitue aussi un outil privilégié pour favoriser la rencontre et les échanges avec et entre les habitants, afin de se projeter ensemble vers demain.

La résidence-mission sera pilotée par le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, en étroite collaboration avec ses partenaires.

## Le contexte

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale se doit d'accompagner le territoire dans sa projection vers l'avenir, ainsi que les habitants dans leur engagement en faveur des transitions. L'animation par le Parc de la désignation Unesco de Réserve de biosphère du marais audomarois – Aa – Hem – Flandre participe à ce projet.

Sur son territoire, il s'est engagé, avec ses partenaires, dans le programme *Life Biospher'Adapt* (LIFE23-CCA-FR-LIFE BiospherAdapt/Project 101157613), qui vise à mettre en place un accompagnement territorial actif favorisant l'évolution des pratiques face au changement climatique.

Ce projet européen, coordonné par le MAB France, concerne 7 territoires de « Réserves de biosphère » reconnues par l'UNESCO, véritables « laboratoires vivants » dédiés à l'expérimentation des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Une Réserve de biosphère est une désignation portée par l'UNESCO qui met en lumière des territoires qui font figure de « lieux d'apprentissage » du développement durable. Ce sont des territoires qui ont un patrimoine naturel et culturel très riche et qui apportent des solutions locales à des problèmes mondiaux : préservation de la biodiversité, adaptation aux changements climatiques, transition énergétique.

Ni un statut de protection réglementaire, ni un label touristique, elles permettent de tester de nouvelles manières de vivre le territoire. Dans chaque réserve, il s'agit d'agir collectivement afin de concilier le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et, plus largement, la protection de l'environnement, dans le respect

des valeurs culturelles. Les Réserves de biosphère ont pour objectif d'être des exemples concrets et réussis de relations équilibrées entre l'être humain et la nature.

## 1. A PROPOS DU PRESENT APPEL A CANDIDATURES

### LA RESIDENCE MISSION

La résidence-mission d'artistes repose sur la disponibilité de l'artiste, ou du collectif d'artistes, présent de manière centrale sur le territoire pendant quatre mois. Cette immersion leur permettra de partager leur univers artistique, leurs savoirs et leurs expériences avec les habitants, et d'explorer avec eux l'histoire et l'imaginaire liés aux nécessaires évolutions des habitudes de chacun.

Il est important de souligner que la résidence-mission n'est pas une résidence de création : elle ne comporte ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour les artistes en résidence, il s'agit avant tout de faire découvrir et partager leurs univers artistiques, leurs expériences et leurs savoir-faire ; de s'engager dans une démarche d'expérimentation aux côtés des partenaires du projet, afin de contribuer à révéler le territoire et ses potentialités aux habitants concernés par le périmètre de la résidence.

Toutefois, ces expérimentations pourront donner lieu à des gestes artistiques coproduits avec les habitants, visibles depuis l'espace public ou susceptibles de s'y inscrire.

Par leur présence sur le territoire, l'artiste ou le collectif d'artistes tissera son propre réseau d'acteurs locaux, motivés pour co-construire ces gestes artistiques.

Cette dynamique collective de réappropriation du territoire bénéficiera également d'approches croisées, ouvrant sur d'autres formes de sensibilisation et de médiation, articulant les interventions artistiques à celles des associations locales. Plus largement, elle s'enrichira des pratiques d'acteurs impliqués dans d'autres volets de la démarche, dans ce qui se veut être un laboratoire original d'action culturelle et patrimoniale. Elle s'appuiera également sur les expériences déjà menées sur le sujet.

Il est en outre attendu que cette résidence favorise la rencontre et le croisement des regards entre scientifiques, professionnels et habitants engagés dans des démarches autour de l'adaptation au changement.

- **Le périmètre d'intervention**

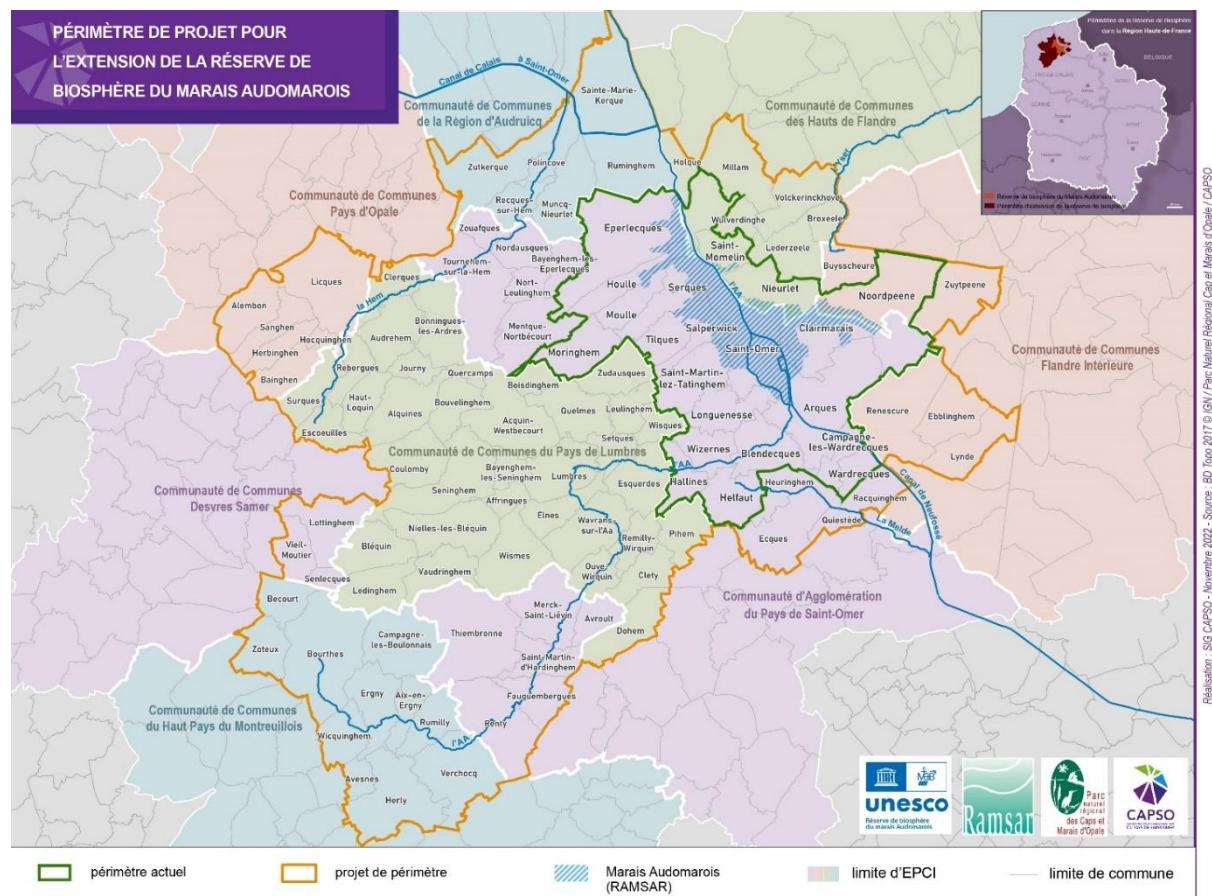
Depuis juillet 2024, 111 communes du marais audomarois, des vallées de l'Aa et de la Hem et de Flandre sont reconnues Réserve de Biosphère de l'UNESCO. Cette reconnaissance

internationale met en lumière un territoire et la richesse de son patrimoine naturel et culturel.

Cette résidence se déroulera sur l'ensemble du territoire de la Réserve de biosphère UNESCO du Marais Audomarois-Aa-Hem-Flandre. (111 communes)

L'échelle de la Réserve de biosphère, qui regroupe les bassins versants des rivières la Hem et l'Aa, constitue un territoire cohérent d'un point de vue géologique, géographique et paysager.

Cette cohérence n'est pas toujours perçue comme telle par les habitants, qui n'ont pas la sensation d'un vécu commun, d'une culture collective.



La résidence contribuera auprès du Parc naturel régional à agir sur les 3 objectifs principaux qui guident son action sur le territoire de la Réserve de Biosphère :

Conservation de la biodiversité d'un environnement exceptionnel ;

Développement économique durable sur les plans socioculturel et environnemental ;

Soutien logistique, recherche, expertise, éducation, formation des publics en ce sens elle participera activement à aider les habitants dans leur engagement en faveur des transitions et dans leur processus de résilience face aux transformations climatiques.

Au côté de l'équipe du Parc naturel, l'artiste ou le collectif sera dans l'exploration des possibles, il enrichira la réflexion des acteurs locaux afin d'accompagner la résilience du territoire et faciliter la résilience individuelle.

La résidence constituera un outil privilégié pour favoriser la rencontre et les échanges entre les habitants, et permettra de créer — ou de recréer — des liens plus étroits entre les habitants et la nature.

Les gestes artistiques attendus traduiront la somme des regards, des émotions et des expériences que les habitants auront choisi de partager avec l'artiste ou le collectif : témoignages, objets, anecdotes, poèmes, écrits, etc.

La résidence a également pour objectifs :

- De faciliter l'incarnation du projet de territoire au travers de ses ambitions liées à reconnaissance de l'Unesco
- de faire vivre l'héritage culturel, en travaillant plus spécifiquement sur les relations que l'être humain a pu entretenir — et entretient encore — avec l'environnement qu'il habite ou côtoie ;
- de permettre aux habitants, aux enfants et aux jeunes du territoire concerné de bénéficier de contacts privilégiés et d'une proximité active avec les artistes, afin de créer de véritables rencontres avec eux, leurs univers de travail et leurs regards portés sur les enjeux liés au territoire ;  
La présence de l'artiste ou du collectif d'artistes contribuera à développer la curiosité, l'imaginaire et l'expérimentation sensible ;
- de participer, de manière concrète, à la mise en œuvre de moments de médiation, en partenariat avec les acteurs du territoire (Éducation nationale, acteurs artistiques et culturels, associations, etc.).

L'artiste ou le collectif d'artistes, en lien avec les partenaires impliqués, pourra expérimenter artistiquement, mobiliser les habitants et initier des dynamiques en les invitant à :

- redécouvrir leur environnement proche, mieux le comprendre, mais surtout mieux le ressentir afin de mieux le protéger
- approcher un ou plusieurs récits de voyage dans le temps enthousiasmant
- imaginer la vie de demain et les évolutions de nos habitudes
- éveiller ou réveiller leur curiosité et leur créativité pour imaginer leur futur territoire de vie
- transformer les angoisses liées aux changements en exploration exaltante du l'avenir.

Nota :

- > Dans la rencontre avec le jeune public, les artistes-résidents sont invités à travailler aussi bien avec les équipes d'adultes — dans un souci de partage et de démultiplication des expériences — qu'en contact direct avec les enfants, les adolescents et les jeunes.
- > La résidence-mission ne vise pas à répondre à des demandes individuelles de

partenariat (provenant, par exemple, d'un seul enseignant, animateur ou éducateur) en vue d'une action limitée à une seule classe ou à un groupe très restreint.

## PARTENAIRES LOCAUX ET POINTS D'APPUI

Dans le cadre de sa mission, l'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer sur les partenaires investis dans le projet.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, coordinateur de la démarche, constitue un lieu de ressources patrimoniales et pédagogiques. Il pourra apporter son appui au travers de ses différentes missions : marais, agriculture durable, transition énergétique, patrimoine naturel, paysage, aménagement du territoire, Hem, participation et écocitoyenneté.

Ses partenaires :

l'Agence d'urbanisme, de développement et du patrimoine du Pays de Saint-Omer, Le Pays d'Art et d'Histoire de St Omer...

Les partenaires mobilisés autour de la Réserve de biosphère :

Les huit communautés d'agglomération et les communes concernées :

- La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
- La Communauté d'agglomération Cœur de Flandre
- La Communauté de communes des Hauts de Flandre
- La Communauté de communes de la Région d'Audruicq
- La Communauté de communes Pays d'Opale
- La Communauté de communes du Pays de Lumbres
- La Communauté de communes du Haut Pays du Montreuillois
- La Communauté de communes Desvres-Samer

Les trois syndicats de bassins (Symvahem, SmageAa, USAN).

Outre les habitants, plusieurs établissements, équipements culturels et acteurs-ressources implantés dans le périmètre défini sont susceptibles d'être impliqués dans l'action, en tant que lieux potentiels de diffusion et de rencontre, ou comme appuis locaux à la construction des gestes artistiques : les réseaux de médiathèques, les musées, les offices de tourisme, les partenaires touristiques et culturels, le comité d'histoire du Haut Pays, les associations sportives, les randonneurs, ainsi que le réseau des éco-acteurs de la Réserve de biosphère.

Parmi ces acteurs, les artistes rencontreront des équipes d'enseignants et de professionnels de l'éducation, du temps scolaire comme du hors temps scolaire, afin de toucher les enfants et les jeunes.

L'ensemble des 111 communes qui composent le périmètre de la réserve de biosphère

Les associations locales dont :

La Boutique Singulière à Lumbres (Espace de Vie Sociale, lieu d'épanouissement, une bulle de culture)

Le Conservatoire des espaces naturels Hauts de France (gestionnaire de plusieurs sites naturels)

L'association du Château d'Acquembronne (mise en valeur du patrimoine naturel et historique exceptionnel, organisation d'animations et de manifestations accueille de projets artistiques)

La Ligue de protection des oiseaux Haut de France (protection et sensibilisation)

L'association Yser Houck (Préservation patrimoine, paysage, faune, flore)

.../...

## ACTIONS EN RESONNANCE AVEC LA RESIDENCE MISSION

La résidence mission s'intègre dans un projet plus global d'accompagnement du territoire vers une transformation des visions et des pratiques face au changement climatique.

Ainsi, un important travail de concertation sera mis en œuvre en 2026 et jusqu'à la juin 2027 par la mission Marais du Parc naturel régional. L'objectif est de renforcer une dynamique locale d'échange et de partage incluant les partenaires techniques, les élus et les habitants du territoire.

A l'issue de cette concertation en cours, un plan d'adaptation du territoire sera défini avec des actions concrètes à mettre en œuvre.

Un état des lieux de la connaissance sur l'évolution du climat sera disponible dès mars 2026, le diagnostic de vulnérabilité sera co-construit avec les partenaires techniques jusqu'en juillet 2026 et les élus seront mobilisés à partir de septembre 2026.

Il est prévu de développer l'animation scientifique du territoire à travers l'organisation de conférences climatiques. Ces événements permettront d'accroître le niveau de connaissance des habitants.

Des « boîtes climatiques » seront diffusées au même moment sur le territoire afin d'informer les élus et les habitants sur les défis et enjeux liés au changement climatique. Elles permettront également de recueillir les questionnements, les ressentis, les craintes et les besoins exprimés par les habitants face à ce nouveau défi.

Les Trophées « Josse Heumez » s'adressent aux classes de cycle 2 des communes désignées Réserve de biosphère. Ils ont pour objectif de mettre en lumière la biodiversité du territoire ainsi que les actions menées en faveur de sa préservation.

Potentiellement l'artiste ou le collectif pourra s'appuyer sur l'ensemble de ces dynamiques pour aller à la rencontre des habitants et accompagner le territoire dans son adaptation.

## 2. MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE

### • Méthodologie et planning prévisionnel

En mars 2026, une première phase d'une semaine d'immersion permettra un premier contact avec le territoire, la rencontre des partenaires et celle d'un maximum d'acteurs locaux.

Cette période sera rythmée de premières rencontres organisées avec les différentes équipes de professionnels et d'associations, en lien avec les habitants ainsi qu'avec des acteurs de l'éducation, du temps périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, autres artistes, personnels des collectivités, responsables d'associations, agriculteurs, etc. Tous invités à découvrir et à appréhender la recherche et la démarche artistique menées par les artistes.

Ces rencontres pourront prendre des formes très variées. Elles pourront même, dès cette phase, servir de prétexte à une première expérimentation ou à une proposition artistique de la part de l'artiste ou du collectif.

Les équipes rencontrées seront également invitées, lors de ces moments de prise de contact, à présenter aux artistes en résidence leur propre contexte professionnel et leur quotidien. Elles évoqueront aussi ce qui, dans la démarche et l'œuvre des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher ou de questionner les habitants, notamment le jeune public.

Puis viendra une phase de trois mois, d'avril à juin, au cours de laquelle l'artiste ou le collectif d'artistes, ainsi que l'ensemble des acteurs préalablement rencontrés, se retrouveront afin de construire des formes d'action certes légères et, a priori, éphémères, mais délibérément artistiques, à mener en direction des habitants.

Ancrés dans la thématique de l'adaptation au changement climatique, fortement imprégnés de la démarche artistique propre aux artistes-résidents et destinés à en favoriser la familiarisation et la mise en proximité, les gestes artistiques se veulent simples et accessibles. Ils pourront, selon les cas, être :

- participatifs (impliquant les habitants — adultes, jeunes et enfants) ;
- spectaculaires ou modestes ;
- jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés et préparés à vue.

S'ils peuvent se déployer au sein des établissements, équipements ou structures, les gestes artistiques pourront naturellement, au regard de l'objet de la résidence, s'envisager dans les espaces publics ainsi que dans tout autre lieu jugé approprié par les artistes-résidents et les équipes professionnelles coréalisatrices.

Ces gestes artistiques pourront également enrichir plusieurs temps forts identifiés comme des rendez-vous privilégiés, permettant de donner une plus grande lisibilité à la résidence-mission, notamment à l'occasion d'événements majeurs portés par les différents partenaires.

Un troisième temps, de trois semaines est envisagé à la fin de l'année 2026 (en octobre ou en novembre). Durant cette période, le Parc naturel régional sera engagé dans une phase active de mobilisation des habitants autour de temps forts de la concertation. L'artiste ou le collectif d'artistes pourra s'appuyer et participer à la préparation et l'animation de ces temps forts de la concertation et/ou des conférences climatiques qui seront organisées.

### • Pilotage et accompagnement

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est l'opérateur de la résidence-mission. Il s'adjoint pour cela l'appui technique de ses différents partenaires.

Le Syndicat mixte assure :

- l'identification et la mobilisation des acteurs du territoire susceptibles d'être concernés par la résidence-mission ;
- l'accompagnement des artistes-résidents, en les guidant dans la découverte du territoire et en veillant à leurs bonnes conditions de séjour et de travail ;
- la mise en œuvre d'une dynamique de médiation patrimoniale, fortement engagée, mobilisant artistes et professionnels de divers horizons ;
- avec l'aide des médiateurs sociaux et des conseillers pédagogiques de l'Éducation nationale, l'accompagnement des habitants et des équipes enseignantes dans la dynamique du projet, conformément à la méthodologie décrite dans l'appel à candidatures ;
- la mise en relation des acteurs sociaux et des enseignants avec les artistes retenus, en amont de la résidence-mission, afin de favoriser leur connaissance mutuelle et leur sensibilisation au projet.

Les intercommunalités constituent également des relais de proximité du projet. Elles peuvent apporter un soutien en matière de mobilisation des acteurs, de communication, d'appui administratif et logistique.

Une information similaire est relayée par les communes et les structures culturelles associées, en direction des différents acteurs et de l'action éducative (temps périscolaire et hors temps scolaire) susceptibles d'être concernés par le programme de la résidence-mission.

En articulation avec la présence artistique, les partenaires s'engagent à développer des actions de médiation croisées contribuant à révéler le territoire et ses potentialités auprès des habitants.

### • Communication autour de la résidence-mission

Afin que nul habitant du périmètre concerné ne puisse ignorer la présence de l'artiste ou du collectif d'artistes en résidence, ainsi que leurs productions artistiques, les différents partenaires réunis autour de la résidence-mission s'engagent à la rendre pleinement visible auprès de la population.

Seront mobilisés les différents canaux et supports de communication traditionnels, mais il pourra être intéressant, là aussi, de s'appuyer sur les suggestions créatives des artistes-résidents.

Une information générale, à destination de l'ensemble des habitants du territoire concerné, sera mise en place par le Parc naturel régional et ses partenaires.

## 3. PERIODE ET DUREE DE LA RESIDENCE

Le projet s'étendra de janvier à décembre 2026.

Une première phase de rencontres et d'immersion, d'une durée d'une semaine, sera organisée en mars 2026.

La résidence se déroulera ensuite sur une période de trois mois, d'avril à juillet 2026.

Enfin, une phase finale de trois semaines sera programmée en fin d'année, lors des temps forts de la concertation avec les habitants et des élus du territoire.

## 4. CONDITIONS FINANCIERES

Pour la résidence-mission, les moyens ne pourront excéder un montant maximum de 24 000 euros pour l'ensemble de la ou des artistes et pour l'intégralité de la période de résidence.

Ce montant correspond au coût total employeur (toutes charges, taxes et cotisations comprises, ainsi que, le cas échéant, les droits d'auteur). Il couvre les temps de présence exclusive des artistes, leurs interventions auprès des différents publics, leurs déplacements (les artistes-résidents doivent disposer d'un permis de conduire et d'un véhicule pour leurs trajets sur le périmètre de la résidence), ainsi que la co-élaboration et la restitution des gestes artistiques.

Le budget est calculé sur la base d'une prestation de quatre mois de travail en équivalent temps plein (ETP), répartie en trois temps : la phase d'immersion, les trois mois de résidence, puis un temps fort en fin d'année 2026.

Le Parc naturel régional prendra en charge la gestion financière de cette prestation. Les modalités financières seront fixées par une convention entre l'artiste ou le collectif d'artistes et le Parc naturel régional.

Le Parc organisera et assurera la prise en charge de l'hébergement des artistes en résidence, ainsi que l'achat de petits matériels et de fournitures nécessaires à la réalisation des gestes artistiques, dans la limite des moyens disponibles. Les artistes-résidents disposeront sur leur(s) lieu(x) d'hébergement de quoi préparer leurs repas.

Les EPCI seront invités à valoriser les gestes artistiques dans le cadre de leur programmation événementielle. Les partenaires (EPCI, écoles, associations, etc.) pourront également contribuer au projet par l'achat de petits matériels et de fournitures nécessaires à la réalisation des gestes artistiques, dans la mesure de leurs moyens.

## 5. CADRE JURIDIQUE

Un contrat précisant les engagements réciproques de l'artiste ou du collectif d'artistes et du Parc naturel régional sera signé avant le début de la résidence. Le cas échéant, une convention de partenariat, définissant les engagements des autres partenaires, pourra y être annexée.

## 6. PROCEDURE A SUIVRE POUR LA CANDIDATURE

1) Peut donc faire acte de candidature tout(e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e).

2) Le candidat doit déjà avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit maîtriser l'usage oral de la langue française. Il doit être détenteur du permis de conduire et d'un véhicule personnel.

3) Les éléments à fournir sont :

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du cahier des charges et donc de l'esprit et des attendus de la résidence-mission \*.
- un curriculum vitae.
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique des artistes-candidat et ses productions/œuvres.
- les éventuelles pistes que propose le candidat en vue de la réalisation de gestes artistiques\*.
- une liste des œuvres / travaux disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

\* Il n'y a pas de projet à produire, ce présent appel à candidatures faisant déjà état d'un projet précis aux phases bien définies. La lettre de motivation peut, en revanche évoquer certaines

des pistes que l'artiste ou le collectif d'artistes candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.

Un jury réunissant différents partenaires examinera les candidatures pour sélectionner l'artiste ou le collectif retenu courant du mois de janvier.

L'ensemble du dossier (de préférence sous format pdf) est à adresser au plus tard

**le 11 janvier 2026**

par envoi électronique avec comme sujet : « Les explorateurs du changement » suivi du nom de l'artiste ou du collectif d'artistes candidat à l'adresse suivante : [cmorelle@parc-opale.fr](mailto:cmorelle@parc-opale.fr)

Dans le cas où l'artiste, ou le collectif, souhaite enrichir cet envoi d'une édition, il le précise dans l'envoi électronique et adresse ses pièces par voie postale à l'adresse suivante :

Maison du Parc 36 rue Maréchal Joffre 62500 St Martin Lez Tatinghem -  
A l'attention de Christophe Morelle

L'artiste, ou le collectif, précise également s'il souhaite que ses supports et documents lui soient retournés. Le Parc naturel régional sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste ou du collectif dans le courant du mois de janvier 2026.

Pour en savoir plus sur le PNR, la Réserve de biosphère, les partenaires, le périmètre de la résidence-mission et le projet LIFE Biospher'Adapt :

<http://www.parc-opale.fr>; <https://www.parc-opale.fr/le-parc-a-decouvrir/bienvenue-en-caps-et-marais-d-opale/la-reserve-de-biosphere-unesco-marais-audomarois-aa-hem-flandres> ; <https://www.parc-opale.fr/le-parc-en-action/proteger-le-marais-audomarois/life-biospher-adapt> ; <https://www.mab-france.org/fr/>;

## **CONTACT :**

**Christophe MORELLE responsable de la mission participation et écocitoyenneté**  
**Chargé de l'animation au 03 21 11 07 30**  
**ou [cmorelle@parc-opale.fr](mailto:cmorelle@parc-opale.fr)**

## ANNEXE

### Liste des 111 communes

A/ ACQUIN-WESTBECOURT ; AFFRINGUES ; AIX-EN-ERGNY ; ALEMBON ; ALQUINES ; ARQUES ; AUDREHEM ; AVESNES ; AVROULT  
B/ BAINGHEN ; BAYENGHEM-LES-EPERLECQUES ; BAYENGHEM-LES-SENINGHEM ; BÉCOURT ; BLENDECQUES ; BLEQUIN ; BOISDINGHEM ; BONNINGUES-LES-ARDRES ; BOURTHES ; BOUVELINGHEM ; BROXEELE ; BUYSSCHEURE  
C/ CAMPAGNE-LES-BOULONNAIS ; CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES ; CLAIMARAIS ; CLERQUES ; CLETY ; COULOMBY  
D/ DOHEM  
E/ EBBLINGHEM ; ECQUES ; ELNES ; EPERLECQUES ; ERGNY ; ESCOEUILLES ; ESQUERDES  
F/ FAUQUEMBERGUES  
H/ HALLINES ; HAUT-LOQUIN ; HELFAUT ; HERBINGHEN ; HERLY ; HEURINGHEM ; HOCQUINGHEN ; HOLQUE ; HOULLE  
J/ JOURNY  
L/ LEDERZEELE ; LEDINGHEM ; LEULINGHEM ; LICQUES ; LONGUENESSE ; LOTTINGHEM ; LUMBRES ; LYNDE  
M/ MENTQUE-NORTBECOURT ; MERCK-SAINT-LIEVIN ; MILLAM ; MORINGHEM ; MOULLE ; MUNCQ- NIEURLET  
N/ NIELLES-LES-BLEQUIN ; NIEURLET ; NOORDPEENE ; NORDAUSQUES ; NORT-LEULINGHEM  
O/ OUVE-WIRQUIN  
P/ PIHEM ; POLINCOVE  
Q/ QUELMES ; QUERCAMPS ; QUIESTEDE  
R/ RACQUINGHEM ; REBERGUES ; RECQUES-SUR-HEM ; REMILLY-WIRQUIN ; RENESCURE ; RENTY ; RUMILLY ; RUMINGHEM  
S/ SAINTE-MARIE-KERQUE ; SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM ; SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM ; SAINT-MOMELIN ; SAINT-OMER ; SALPERWICK ; SANGHEN ; SENINGHEM ; SENLECQUES ; SERQUES ; SETQUES ; SURQUES  
T/ THIEMBRONNE ; TILQUES ; TOURNEHEM-SUR-LA-HEM  
V/ VAUDRINGHEM ; VERCHOCQ ; VIEIL-MOUTIER ; VOLCKERINCKHOVE  
W/ WARDRECQUES ; WATTEN ; WAVRANS-SUR-L'AA ; WICQUINGHEM ; WISMES ; WISQUES ; WIZERNES ; WULVERDINGHE  
Z/ ZOTEUX ; ZOUAFQUES ; ZUDAUSQUES ; ZUTKERQUE ; ZUYTPEENE